



ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Pour

Les vacances pour les Enfants de 3 à 6 ans

Enfants de 6 ans en G. S. de maternelle

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Mercredi

Pour les 3/6 ans (maternelle)

Et les + de 6 ans (élémentaire)

REGLEMENT INTERIEUR

MAGALAS



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Gestionnaire :

Mairie de Magalas, Avenue de la Mairie - 34480 MAGALAS

Tél. : 04.67.36.20.19 - Fax. : 04.67.36.63.60

Le Responsable : Monsieur Charles HEY, Maire

Responsabilité civile contractée auprès d'AXA Assurance, cabinet AUGÉ à Bédarieux sous le numéro : 0000502331750000

La structure :

Ecole Elémentaire « Capitaine Bonnet », Avenue Capitaine Bonnet - 34480 MAGALAS

Tél. : 04.67.36.69.72

Le numéro d'agrément Jeunesse et Sports est renouvelé chaque année.

Capacité d'accueil de 30 enfants

Période de fonctionnement :

Vacances (- de 6 ans)

Grandes vacances d'été

Vacances de Toussaint

Vacances de février

Vacances de Pâques

Horaires de fonctionnement

7h30 à 18h00

L'encadrement

Direction :

Directrice : Virginie PAVIA (BAFD)

Amélie AIT EL MAATI (BEPJEPS)

Animation :

Les animateurs seront recrutés en fonction des effectifs :

- 1 animateur pour 8 enfants de – de 6 ans,

Modalités d'admission

Où s'inscrire ?

Au secrétariat de la Mairie de Magalas, avenue de la Maire -34480 MAGALAS

Le secrétariat est ouvert de 8 h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (du lundi au vendredi),

Tél. : 04.67.36.20.19

Quand s'inscrire ?

Au plus tard une semaine avant pour permettre une meilleure organisation (personnel, cantine...)

Comment s'inscrire ?

Les enfants doivent avoir entre 3 et 6 ans.

Les parents doivent fournir tous les renseignements et pièces nécessaires à l'inscription :

- fiche d'inscription
- Planning de pré- inscription
- fiche sanitaire de liaison (vaccinations obligatoire; allergies, maladies ...)
- copie du courrier « aide aux loisirs » CAF
- attestation d'assurance concernant la responsabilité civile,

POUR DES QUESTIONS DE SECURITE ET DE CONNAISSANCE DE L'ENFANT, TOUT NOUVEL ENFANT S'INSCRIVANT POUR UNE JOURNEE A L'EXTERIEUR DEVRA OBLIGATOIREMENT ETRE INSCRIT POUR UNE AUTRE JOURNEE, LA VEILLE OU L'AVANT-VEILLE, SANS QUOI, CE DERNIER POURRAIT ETRE REFUSE LORS DE SON INSCRIPTION.

Lors de certaines semaines à thème, des journées de présence pourraient être imposées pour la compréhension et le confort de l'enfant lors de la sortie de fin de semaine.

TARIFS :

Si les justificatifs demandés ne sont pas fournis (N° CAF ou déclaration d'imposition), **le tarif le plus élevé sera appliqué.**

Tarifs en fonction du Quotient Familial :

Quotient familial	Tarif Allocataire CAF ou MSA			
	journe e	1/2 journée avec repas	1/2 journée sans repas	semaine
0 à 370	10,75 €	7,70 €	5,20 €	45,00 €
371 à 700	11,00 €	7,90 €	5,40 €	47,50 €
701 à 800	11,50 €	8,10 €	5,60 €	50,00 €
801 à 900	11,75 €	8,30 €	5,80 €	52,00 €
(+) de 901	12,00 €	8,50 €	6,00 €	55,00 €

Tarif allocataires caf après déduction des bons loissoleil ou bon MSA :

	Tarif Allocataire CAF			
	journe e	1/2 journe e avec repas	1/2 journe e sans repas	semaine
0 à 370	6,15 €	5,40 €	2,90 €	22,00 €
371 à 700	6,40 €	5,60 €	3,10 €	24,50 €

Lors de l'inscription, le paiement de journées réservées est OBLIGATOIRE, et en cas d'absence (sauf maladie justifiée par un certificat médical), ces journées sont PERDUES.

Les réductions VACAF sont décomptées à l'inscription.

La vie au sein de la structure

Respect :

Les enfants doivent être polis, respectueux des règles établies.

Ils doivent respecter les consignes données par les animateurs.

Ils doivent se respecter mutuellement (ni coups, ni insultes)

Ils doivent prendre soin du matériel prêté.

Il est fortement déconseillé d'amener des objets de valeur, toute responsabilité en cas de vol ou de perte sera déclinée.

Les enfants troublant fortement le déroulement des activités feront l'objet d'une sanction signalée par lettre aux parents, un avertissement, voire même une exclusion temporaire en cas de récidive.

Il ne faut pas oublier que les enfants confiés, sont là pour passer de bonnes vacances et découvrir de nouvelles activités !

Repas :

Avant de passer à table, les enfants sont priés de passer aux toilettes et de se laver les mains.

Une fois à table, ils doivent se tenir correctement, ne pas jouer avec la nourriture et manger proprement.

Sécurité :

Lors des sorties en bus :

Une attestation des parents autorisant l'enfant à prendre le bus sera à produire.

Les enfants seront tenus de mettre la ceinture de sécurité, de ne pas se lever pendant les trajets, de ne pas changer de place.

Lors des activités dans la structure :

Les enfants sont surveillés par les animateurs.

Par le biais du dossier d'informations, les parents autorisent la Directrice et les animateurs à intervenir en cas de nécessité. Les parents seront immédiatement tenus au courant.

A cet effet tout changement d'adresse ou de numéros de téléphone doit être signalé.

Si un problème se pose ou si un changement important s'est produit dans la vie familiale pouvant modifier le comportement de l'enfant, les parents sont invités à venir en parler à la Directrice.

A la fin de la journée :

Les enfants seront remis aux personnes autorisées.

La structure ferme ses portes à 18h00, aucun retard ne sera accepté.

Dispositions finales

Ce règlement a été établi dans le seul but de permettre un bon fonctionnement du centre de loisirs dans l'intérêt des enfants sur le plan physique, affectif et sur le plan de la sécurité.

Le présent règlement sera distribué à chaque parent inscrivant un ou plusieurs enfants.

Les parents devront en prendre connaissance avec leurs enfants, le signer et faire en sorte qu'il soit appliqué scrupuleusement.

Le Maire : Charles HEY



COMMUNE de MAGALAS

Code postal : 34480
Tel : 04.67.36.20.19
Fax : 04.67.36.63.60

**INSCRIPTION ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
ALP MERCREDI**

Nous soussignés (Nom du Représentant légal/parent)

Adresse

E Mail

Nom de l'enfant

- Déclarons l'inscrire à l'accueil de loisirs associé à l'école
- Avoir pris connaissance du règlement
-

Caisse de sécurité sociale :

Numéro de sécurité sociale :

N° Allocataire (caf) :ou justificatif Q.F pour allocataires M.S.A

Documents remis :

Fiche sanitaire de liaison Copie des vaccins Attestation de Sécurité Sociale Attestation d'assurance

Copie du courrier « Aide aux loisirs » CAF (pour les bénéficiaires des aides CAF)

Paiement : Espèces :.....€ Chèque :.....€ Autre :.....

Repas sans porc repas végétarien allergie alimentaire



COMMUNE de MAGALAS

Code postal : 34480

Tel : 04.67.36.20.19

Fax : 04.67.36.63.60

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Identité de l'enfant :

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Date de naissance : _____ Garçon - Fille

Représentant légal :

	PERE	MERE	Personne à prévenir en cas d'urgence
NOM			
PRENOM			
ADRESSE			
CODE POSTAL VILLE			
TEL DOMICILE			
TEL TRAVAIL			
PROFESSION			
SITUATION DE FAMILLE (célibataire, concubin, marié, veuf, divorcé)			

En cas de divorce ou de séparation merci de nous communiquer l'identité de ou des personnes ayant la garde légale de l'enfant : _____

Médecin traitant de l'enfant (1) :

Nom du médecin : _____

Adresse : _____ N° de téléphone : _____

Assurance (2) :

Nom de la compagnie : _____

(1) Une attestation des vaccinations doit être fournie

(2) Une attestation d'assurance doit être fournie

AUTORISATIONS

Je soussigné(e), Monsieur ou Madame _____ Agissant en qualité de père, mère, tuteur(trice), représentant légal de (Nom et prénom de l'enfant) _____

AUTORISE mon enfant à :

- Participer aux différentes sorties prévues au Stade oui non
- Participer aux différentes sorties prévues en bus oui non
- Participer aux sorties piscine oui non
- Etre pris en photo oui non
- Etre maquillé oui non

A _____, le _____

Signature(s) Père

Mère

Représentant légal

ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE

Planning MERCREDI + de 6ans et – de 6ans

Mercredis 1^{er} trimestre 2019/2020

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
mercredi 04/09				mercredi 11/09				mercredi 18/09				mercr 25/09			
mercredi 02/10				mercredi 09/10				mercredi 16/10				vacances		vacances	
mercredi 06/11				mercredi 13/11				mercredi 20/11				mercr 27/11			
mercredi 04/12				mercredi 11/12				mercredi 18/12							

Mercredis 2^{ème} trimestre 2019/2020

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
mercredi 08/01				mercredi 15/01				mercredi 22/01				mercr 29/01			
mercredi 05/02				vacances				vacances				mercr 26/02			
mercredi 04/03				mercredi 11/03				mercredi 18/03				mercr 25/03			

Mercredis 3^{ème} trimestre 2019/2020

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
mercredi 01/04				vacances				vacances				Mercr 22/04			Merc 29/04
mercredi 06/05				mercredi 13/05				mercredi 20/05				mercr 27/05			
mercredi 03/06				mercredi 10/06				mercredi 17/06				mercr 24/06			
mercredi 01/07															

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Plannings vacances pour les 3/6 ans

NOM

PRENOM

VACANCES TOUSSAINT 2019

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
Lundi 21/10				Mardi 22/10				Mer. 23/10				Jeudi 24/10			Vend. 25/10
Lundi 28/10				Mardi 29/10				Mer. 30/10				Jeudi 31/10			Férié

VACANCES D'HIVER 2020

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
Lundi 10/02				Mardi 11/02				Mer. 12/02				Jeudi 13/02			Vend. 14/02
Lundi 17/02				Mardi 18/02				Mer. 19/02				Jeudi 20/02			Vend. 21/02

VACANCES DE PRINTEMPS 2020

	MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR		MATIN	MIDI	SOIR
Lundi 06/04				Mardi 07/04				Mer. 08/04				Jeudi 09/04			Vend. 10/04
Férié				Mardi 14/04				Mer. 15/04				Jeudi 16/04			Vend. 17/04